

Direction des relations institutionnelles et de la coordination
Bureau de la Vie Institutionnelle

**ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT DESIGNATION DU SECRETAIRE SUPPLEANT DE LA SECTION
DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS**

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R 712-28 ;
- Vu l'arrêté de désignation du secrétaire et secrétaire suppléant de la section disciplinaire du conseil académique compétent à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants du 1^{er} février 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Alexandre OREAL est nommé secrétaire suppléant de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants du 13 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté publié sur le site de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 13 décembre 2018

Le Président de Sorbonne Université,


Jean CHAMBAZ

